

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 38 (1909)

Heft: 3

Artikel: Débuts pédagogiques [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039371>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DÉBUTS PÉDAGOGIQUES

—

I. A MARSILLENS

(Suite.)

En arrivant dans une localité, l'instituteur doit se faire un devoir de faire la connaissance des parents de ses élèves, pauvres ou riches, et, à cet effet, d'aller leur rendre visite en leurs domiciles. C'est ce qu'on appelle dans le vrai sens élémentaire du mot : *se mettre en rapports avec les parents*. Et ces rapports auront tout naturellement pour but commun l'intérêt des enfants.

Lorsqu'un élève donne des symptômes de relâchement intellectuel et surtout moral, l'instituteur le surveillera de près et fera d'abord tous ses efforts pour le ramener au devoir sans le concours de personne. Il fera des *enquêtes psychologiques* sur les individus qui s'écartent de la voie normale du devoir, tâchant par là de découvrir les causes intérieures ou psychologiques de cette dégénérescence, causes qui restent énigmes insolubles à l'éducateur qui ne sait pénétrer dans l'âme de l'enfant pour la sonder jusque dans ses plis les plus secrets.

Si le même élève persévère dans ses mauvaises habitudes et que son amendement réclame des soins assidus et prolongés, alors l'instituteur le prend officiellement sous sa tutelle pour un certain laps de temps : des semaines, des mois, s'il le faut. D'abord, il le prend à part pour lui donner de bons avis et essayer de le remettre sur la bonne voie ; il l'accompagne quelquefois sur le chemin de la maison et s'entretient familièrement, comme un bon père, avec lui ; puis, tâche essentielle, il informe les parents de l'élève de la mesure exceptionnelle qu'il vient de prendre dans son intérêt et le leur. Il va leur exposer la conduite de leur enfant et aviser avec eux aux moyens les plus efficaces pour corriger le petit délinquant. Si c'est un enfant sérieusement vicieux, l'instituteur interdira aux autres élèves la

fréquentation de la brebis galleuse ; en revanche, il le confiera à la surveillance d'un élève d'élite du cours supérieur. Lorsqu'au bout de quelques semaines ou même de quelques mois, le pénitent donne des signes non équivoques de conversion et qu'il persévere dans la bonne voie, alors l'instituteur l'affranchit de sa tutelle, le réhabilite devant la classe, tout en prévenant les parents dans une visite ou en mandant l'un des parents auprès de lui. Ceux-ci éprouveront pour l'instituteur une reconnaissance qui ne s'effacera guère ; ils verront en lui le bon génie, le sauveur de leur enfant, un ami de leur famille, un conseiller sincère et dévoué. Ils auront en même temps la mesure et la nature des moyens à prendre pour le retour de cas semblables chez leurs enfants.

Sauf quelques rares exceptions, cette action coopératrice dans l'éducation domestique produisait les meilleurs effets ; les parents d'abord étaient gagnés à la cause de l'école, et l'enfant lui-même devinait qu'il y allait de son propre bonheur et de son avenir ; aussi en témoignait-il sa reconnaissance à l'instituteur par un profond et instinctif attachement.

Dans cette espèce d'apostolat, j'avais toujours recours aux moyens de persuasion, à la douceur et aux principes religieux. Je puis dire que le moyen religieux fut mon plus puissant auxiliaire dans l'exercice de la charge d'âme. Sous les rayons réchauffants et vivisants de la religion, de l'affabilité et d'un ardent dévouement, les mauvaises volontés, les instincts pervers se fondaient parfois comme glace au soleil.

J'ai encore tout frais dans la mémoire un épisode touchant et dramatique de cette idéale époque de mes débuts pédagogiques.

Un petit garçon de 10 à 11 ans, pauvre et orphelin de père et de mère, avait été confié par la commune aux soins d'une excellente famille de l'endroit. A différentes reprises, il avait dérobé plusieurs objets d'école à ses camarades. J'en fis rapport à ses parents adoptifs, qui en furent profondément affligés et me donnèrent plein pouvoir de prendre envers lui les mesures coercitives que je jugerais nécessaires. Il fallait, dans ce cas, un châtiment exemplaire, dont il se souvint toute sa vie. Par conséquent je lui dictai vingt-quatre heures de prison au pain et à l'eau, à l'exception du déjeuner

chaud du matin. La prison était un réduit sans fenêtre, au vestibule de la salle d'école, attenant à celle-ci et qu'on appelait *la chambre noire*. Sur ma demande, les parents adoptifs envoyèrent de quoi faire une couche sur le plancher de la prison. Je ne manquai pas de représenter à toute la classe réunie la gravité de la faute répétée du petit fripon et l'avenir auquel on s'expose en s'égarant sur la voie du vice. A la fin de la classe de l'après-midi, j'invitai les enfants à aller souhaiter la bonne nuit à leur petit camarade prisonnier. Tous défilèrent muets devant lui, lui témoignant leurs regrets par leur attitude grave et affligée, et lui serrant la main en signe de pitié. Des deux côtés, de celui du prisonnier, comme celui des camarades, l'impression fut profonde et inoubliable. — Le soir, avant de me coucher, j'allai voir mon petit délinquant : il dormait paisiblement sur sa couche improvisée. Le lendemain, dans la classe de l'après-midi, je le réintégrai à sa place, tout en le gardant quelques semaines sous ma tutelle.

Depuis ce mémorable événement, l'enfant ainsi châtié devint un modèle d'obéissance et de bonne conduite, et, d'après la communication qui m'en a été faite il y a quelques mois, Victor (tel était son nom) n'est plus retombé dans sa première faute.

Cette punition infligée à un petit garçon de 10 ans peut paraître un peu dure et même barbare ; mais si je m'étais contenté de lui administrer une volée de coups et de le livrer au mépris de ses condisciples, la correction infligée n'eût produit qu'un effet passager et peut-être tout à fait contraire à celui que je voulais obtenir.

Quant aux distributions de prix ou fêtes annuelles de clôture, j'en ferai bientôt le sujet d'un chapitre spécial.

14. Scènes de famille à l'école.

C'était Noël, et, pour encourager les enfants à venir à la Messe de minuit, je les invitai tous à passer la veillée à l'école. A cet effet, je m'étais procuré du thé, de la canelle et du sucre en abondance, puis un chaudron que je suspendis à la crêmaillère de mon âtre. Le service à thé, je l'avais, de même que le chaudron, emprunté d'une famille amie.

Lorsque le thé fut brassé et sucré, je le servis tout fumant

à mes jeunes hôtes. La jubilation, sans dégénérer un instant, ne connaissait pas de bornes : cette veille solennelle et mystique de Noël, où munis de lanternes, l'on se rend à la Messe de minuit, ce thé qu'ils prenaient pour la première fois en commun à l'école, offrant l'image d'une agape de famille, puis la répétition des cantiques que nous allions chanter en l'honneur du divin Enfant, tout cela prêtait à notre petite soirée un cachet de céleste allégresse. Jamais thé ne parut plus délicieux à mes enfants que celui qu'ils venaient de prendre dans des circonstances aussi solennelles.

Lorsque les cloches envoyèrent pour la troisième fois leurs joyeuses volées vers le ciel étoilé, ce petit peuple obéissant à une mystérieuse impulsion, se tut spontanément et, dans un profond recueillement, l'on se rendit à la Messe de minuit.

Ces heures de pure joie, ces scènes jubilantes où enfants et instituteur se confondaient dans un même sentiment d'amour, de religion et de doux abandon, ces fêtes innocentes et improvisées charment encore mon oreille de leurs accents lointains et dont un demi-siècle nous sépare.

(*A suivre.*)

Nos plantes médicinales

(*Suite.*)

FAMILLE DES SCROPHULARIACÉES

BOUILLON BLANC (*Verbascum Thapsus L.*) — Molène, Bonhomme; pat. Bou-n-omo. — Tige de 90 à 150 cm., dressée, robuste, simple ou peu rameuse, laineuse, ailée par le prolongement des feuilles; celles-ci amples, épaisses, couvertes sur les deux faces d'un duvet cotonneux, ovales, entières, légèrement crénelées. Fleurs jaunes en épi compact, serré, terminal, très long. Fruit : une capsule à deux loges, à graines nombreuses. — Fl. juillet-août.

Lieux arides, incultes, pierreux.

On emploie les fleurs de cette plante à cause de leurs propriétés adoucissantes, sudorifiques et diurétiques. Les racines, les tiges ou les feuilles cèdent à l'eau leur mucilage et constituent ainsi une ressource précieuse qui suffit à la guérison d'indispositions et favorise, dans les cas plus graves, l'action des agents plus énergiques. Il ne faut pas lui en demander plus.